



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agrobiologie

Question écrite n° 48751

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la polémique actuelle autour de l'affaire du maïs transgénique. En effet, toute une série de questions restent en suspens pour les agriculteurs et les consommateurs français. Au regard des récents événements : quelles mentions devrait-on faire figurer sur les étiquettes de ce type de produits (étiquetage spécifique) afin d'avertir l'exploitant agricole voire le consommateur final de la nature de ce produit importé ? Les services du ministère de l'agriculture sont-ils en mesure de détecter de façon incontestable la présence d'organismes génétiquement modifiés ou « mutes » alors que la procédure actuelle d'analyse, à peine mise au point, n'a pas encore été agréée ? Comment, très concrètement, pourra-t-on distinguer un animal nourri avec des aliments transgéniques des autres animaux nourris, eux, avec des aliments naturels ? Enfin, à quoi serviront donc maintenant les labels de qualité si personne n'est plus informé, en amont de la filière, de la nature de l'alimentation ? Il lui demande donc son avis à ce sujet et les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour le rassurer.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48751

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 893